CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

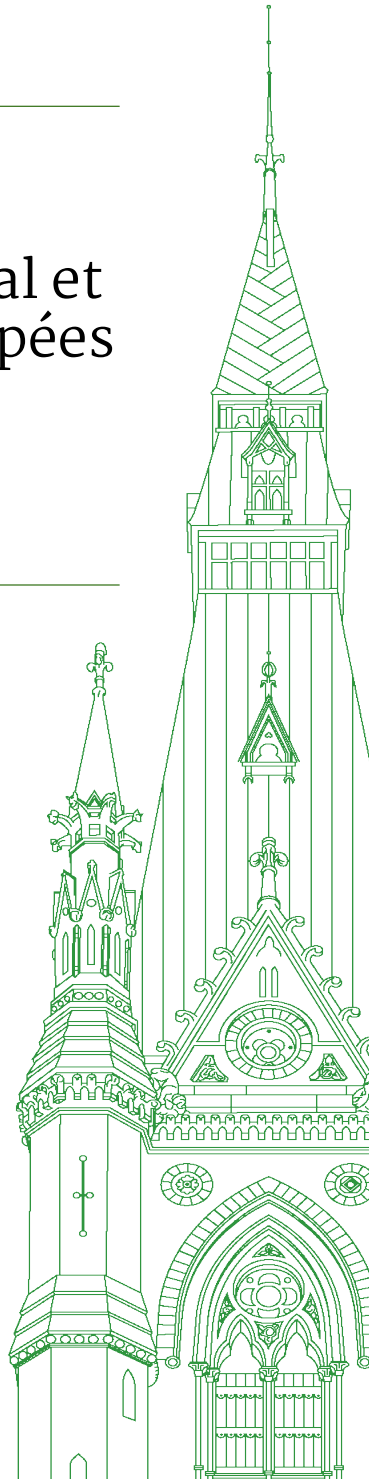
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 050

Le jeudi 22 octobre 2026



Président : Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 22 octobre 2026

● (1100)

[*Français*]

Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Je déclare maintenant la séance ouverte.

[*Traduction*]

Bienvenue à la 50e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 23 septembre, le Comité se réunit pour étudier le projet de loi C-266, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national concernant les métiers spécialisés et la mobilité de la main-d'œuvre.

Avant de commencer, nous allons passer en revue quelques consignes. Les participants qui souhaitent se prévaloir des services d'interprétation sont priés de porter leur oreillette en tout temps et de sélectionner la langue officielle de leur choix. Veuillez vous en assurer afin de pouvoir bien comprendre les interventions en français et en anglais, par respect pour les témoins et les membres du Comité, qu'ils s'expriment en anglais ou en français.

Personne ne participe à la réunion par vidéoconférence ce matin.

S'il y a interruption des services d'interprétation, veuillez attirer mon attention sur le problème. Nous suspendrons alors la séance jusqu'à ce qu'il soit réglé.

Toutes les questions doivent être adressées à la présidence. Veuillez attendre que je vous nomme avant d'intervenir.

J'aimerais également apporter une précision à l'intention du Comité. En raison de circonstances qui échappent à notre contrôle, tous les témoins prévus pour la deuxième heure ont dû annuler leur comparution. Nous entendrons donc les deux témoins qui sont présents pour la première heure, après quoi le Comité décidera de la suite des travaux.

Je souhaite la bienvenue à nos deux témoins, qui sont dans la salle avec nous aujourd'hui.

Nous accueillons Warren Herntier, président de la section locale 2085 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, ainsi que Chris Swick, directeur général du Conseil national des métiers de l'industrie électrique.

Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux séries de questions pour le reste de la première heure.

Monsieur Herntier, vous avez la parole.

Warren Herntier (président, Local 2085, Fraternité internationale des ouvriers en électricité): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui afin de vous faire part de mon point de vue sur le projet de loi C-266.

Je suis électricien titulaire du Sceau rouge et je compte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de l'électricité. J'occupe actuellement les fonctions de président et de directeur de la formation à la section locale 2085 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité. Je siège également à la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle du Manitoba, qui joue un rôle important en favorisant la participation des employeurs et des employés au système d'apprentissage et en conseillant le ministre sur les exigences relatives à la formation des apprentis ainsi que sur l'évolution des besoins de gens de métiers spécialisés sur le marché du travail du Manitoba.

Depuis huit ans, je participe activement à la formation des apprentis. Même si l'examen interprovincial repose sur la norme professionnelle du Sceau rouge, d'importantes différences subsistent d'une province à l'autre. Par exemple, la durée de la formation technique varie de 28 à 40 semaines selon la province.

J'appuie l'élimination des obstacles inutiles qui empêchent les gens de métier qualifiés de travailler partout dans notre beau et grand pays. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de la valeur du Sceau rouge, pour lequel nous avons travaillé si fort. Les apprentis ne sont pas des compagnons et doivent, à ce titre, être considérés séparément.

Le projet de loi C-266 doit préserver la compétence des provinces de faire respecter, sur leur territoire, les exigences liées à l'accréditation obligatoire, aux codes de l'électricité, à la délivrance de brevets et aux ratios de supervision. J'aimerais faire quelques recommandations. D'abord, le cadre national devrait préciser clairement qu'il ne peut avoir pour effet d'affaiblir les normes professionnelles du Sceau rouge. Ensuite, il devrait reconnaître que les droits issus de la négociation collective constituent une protection et non un obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre. Enfin, les représentants syndicaux et les responsables de la formation des apprentis devraient participer à son élaboration et à sa mise en œuvre.

La section locale 2085 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité estime que les gens de métier qualifiés devraient pouvoir travailler partout au pays sans se heurter à des obstacles inutiles. Il incombe au Comité de faire la distinction entre les lourdeurs administratives inutiles et les exigences légitimes en matière de formation et d'accréditation qui assurent la protection des travailleurs et du public.

Merci.

● (1105)

Le président: Merci, monsieur Herntier.

Nous passons maintenant à M. Swick, pour un maximum de cinq minutes.

Chris Swick (directeur exécutif, Conseil national des métiers de l'industrie électrique): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le point de vue du Conseil national des métiers de l'industrie électrique sur le projet de loi C-266.

Je m'appelle Chris Swick et je suis le directeur exécutif du Conseil national des métiers de l'industrie électrique.

Le Conseil agit comme porte-parole national sur le Sceau rouge et les programmes d'apprentissage pour la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, qui représente quelques 90 sections locales et 70 000 membres partout au Canada, ainsi que pour l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens, qui regroupe environ 8 000 entrepreneurs électriciens.

En ce qui concerne notre point de vue sur le projet de loi C-266, nous souscrivons pleinement à son objectif et à la création d'un cadre national visant à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés partout au Canada. Nous soulignons l'importance de réduire les obstacles, d'améliorer la reconnaissance des titres de compétence et de faire en sorte que les travailleurs qualifiés puissent se rendre là où leurs compétences sont requises.

Toutefois, nous estimons que cette mesure législative représente l'occasion d'en faire encore davantage. Une véritable mobilité de la main-d'œuvre doit commencer par l'apprentissage lui-même et non seulement par la reconnaissance des titres de compétence une fois le certificat de qualification obtenu. Dans l'industrie canadienne de l'électricité, il subsiste d'importantes disparités entre les régimes provinciaux d'apprentissage, notamment en ce qui concerne le nombre d'heures de formation technique, l'élaboration des programmes d'études, la formation pratique et la reconnaissance des niveaux d'apprentissage déjà complétés.

À titre d'exemple de cette absence d'uniformité entre les programmes d'apprentissage au Canada, selon l'endroit et le métier visé, le nombre total d'heures d'apprentissage peut varier entre 7 200 et 9 800 heures, tandis que la formation technique peut représenter de 960 à 1 800 heures. Ce sont là des écarts importants.

Le projet d'harmonisation des régimes d'apprentissage de l'Atlantique, qui réunit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, démontre les avantages d'une collaboration accrue. Toutefois, aucune harmonisation comparable ne s'observe encore à l'échelle nationale.

Nous reconnaissons que l'apprentissage et l'éducation relèvent principalement des provinces et des territoires. Cela ne devrait toutefois pas empêcher les gouvernements, l'industrie, les organisations syndicales et les établissements de formation de travailler de concert pour établir des attentes nationales communes concernant les régimes d'apprentissage.

Une norme professionnelle nationale ne devrait pas se limiter à un examen commun à la fin de la formation d'apprentis. Elle devrait aussi prévoir une base solide pour l'enseignement et la formation qui mènent à l'examen en question.

Le Conseil national des métiers de l'industrie électrique est également préoccupé par les résultats obtenus aux examens du programme du Sceau rouge et par les taux d'achèvement de la formation d'apprentis au Canada. Il faut accorder plus d'attention à la manière dont l'harmonisation des programmes ainsi que les différences dans la formation technique et l'expérience pratique se répercutent sur le niveau de préparation des apprentis. Les apprentis qui travaillent principalement dans le secteur de la construction résidentielle pourraient être moins exposés aux centres de commandes de moteurs industriels et à d'autres systèmes spécialisés. À l'inverse, ceux qui travaillent dans le secteur industriel pourraient avoir une expérience limitée des applications résidentielles. C'est pour cette raison qu'une formation technique uniforme et complète, harmonisée avec la norme professionnelle du Sceau rouge, est si importante. Peu importe où ils vivent au Canada et le type de travaux électriques qu'ils exécutent, les apprentis devraient pouvoir accéder aux connaissances et aux compétences nécessaires pour réussir l'examen du Sceau rouge et devenir des électriciens chevronnés dont les compétences sont reconnues partout au pays.

Dans la foulée des progrès récents réalisés par le gouvernement fédéral, le Conseil national des métiers de l'industrie électrique se réjouit des efforts déployés pour favoriser la mobilité des apprentis et réduire les obstacles administratifs. La proposition visant la création d'un seul numéro national d'apprenti enregistré, qui figure dans la Mise à jour économique du printemps du gouvernement fédéral, nous semble particulièrement prometteuse. Moyennant des mesures rigoureuses de protection de la vie privée et une collaboration soutenue entre les gouvernements, ce numéro unique permettrait aux autorités responsables de l'apprentissage de suivre les parcours de formation, de reconnaître les exigences déjà satisfaites et de faciliter la mobilité des apprentis entre les provinces. Il pourrait également contribuer à repérer les bassins de main-d'œuvre qualifiée et les secteurs où des pénuries se font sentir.

Le Conseil recommande que le cadre national créé en vertu du projet de loi C-266 comprenne les mesures suivantes: premièrement, la création d'un comité consultatif national sur l'harmonisation des régimes d'apprentissage; deuxièmement, le renforcement de l'harmonisation nationale selon la norme professionnelle du Sceau rouge; troisièmement, l'amélioration de la reconnaissance interprovinciale de la formation d'apprentis; quatrièmement, l'examen des résultats aux examens du Sceau rouge et des taux d'achèvement de la formation d'apprentis; cinquièmement, la mise en place du système national d'enregistrement des apprentis.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

● (1110)

Le président: Je vous remercie, monsieur Swick.

Je suis certain que les membres du Comité s'intéressent de près aux points que vous venez de soulever.

Nous allons à présent céder la parole à M. Reynolds pour un maximum de six minutes.

Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens tout d'abord à remercier nos invités d'être venus ici aujourd'hui. Comme je connais très bien ces deux messieurs, je vais me permettre d'être un peu moins formel que d'habitude.

Je voudrais prendre quelques instants pour vous donner une idée de ce à quoi ressemblent les programmes d'apprentissage au Canada. Si vous deviez le comparer à n'importe quelle profession, par exemple, celle d'enseignant ou d'avocat, et que vous décidiez d'aller à l'Université Dalhousie, sur la côte Est, pour suivre les deux premières années de votre formation professionnelle, puis que vous décidiez de déménager en Colombie-Britannique pour terminer votre programme de formation, alors ce programme serait reconnu. Bref, un apprenti peut effectuer ses études n'importe où au Canada, et acquérir une accréditation.

Dans cette optique, est-ce que la formation pour les métiers spécialisés suit la même logique?

Nous allons d'abord entendre M. Herntier.

Warren Herntier: En principe, cela devrait fonctionner ainsi, mais tout dépend de la juridiction dans laquelle un apprenti décide de s'installer. Je constate que beaucoup d'apprentis habitent encore chez leurs parents. Si leurs parents décident de déménager à l'autre bout du pays, ils n'ont pas vraiment le choix. S'ils étaient apprentis de troisième niveau au Manitoba, ils pourraient déménager dans la province voisine et se retrouver rétrogradés; ils ne seraient alors plus qu'apprentis de deuxième niveau.

Colin Reynolds: Dans certains cas, un apprenti peut même être amené à recommencer sa formation depuis le tout début. Est-ce exact?

Warren Herntier: En effet, cela peut arriver.

Colin Reynolds: Et qui est actuellement responsable du processus de reconnaissance nationale des apprentis?

Je vais d'abord vous poser la question, monsieur Swick.

Chris Swick: Le processus de reconnaissance nationale des apprentis aboutit à l'examen interprovincial Sceau rouge, lequel diffère d'une province à l'autre. En effet, certaines provinces proposent des examens qu'un apprenti doit compléter pour demeurer au sein de sa province, et pouvoir éventuellement exercer son métier à titre de compagnon. Si un apprenti souhaite bénéficier d'une plus grande mobilité, il doit réussir l'examen interprovincial Sceau rouge, qui relève du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, le CCDA.

Colin Reynolds: D'accord, je vois. Donc un artisan titulaire du Sceau rouge est autorisé à exercer son métier sur l'ensemble du territoire canadien?

Est-ce également le cas pour un simple apprenti?

Monsieur Swick, j'aimerais avoir votre avis sur le sujet.

Chris Swick: Pour répondre à la question du député, et pour reprendre les propos de M. Herntier, non, ce n'est pas possible. Il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant de transférer un apprenti d'une province à une autre.

Je reviens aux normes professionnelles édictées par le Sceau rouge, et qui relèvent du CCDA. Chaque province est chargée d'élaborer son propre programme d'études en s'appuyant sur les normes professionnelles du Sceau rouge. Ces acquis d'apprentissage doivent correspondre. Or, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

J'ai évoqué tout à l'heure l'harmonisation à l'échelle de l'Amérique du Nord. Au Québec, en revanche, le système est totalement différent. Un apprenti doit suivre l'ensemble de sa formation dès le début. Par la suite, l'apprenti commence à travailler, et ses heures sont calculées. On ne peut pas les intégrer dans un système où il faut suivre toute la formation dès le départ, car, dans d'autres provinces, on suit un module de formation, on commence à travailler, puis on revient pour le module suivant.

Au fur et à mesure qu'un apprenti transite d'une province à l'autre, on constate des disparités au niveau des acquis d'apprentissage. Cela ne devrait jamais se produire, car tout devrait être aligné sur les normes professionnelles du Sceau rouge. Comme je l'ai déjà évoqué, une province peut mettre en place un programme de 960 heures de formation technique, alors que le programme d'une province voisine prévoit un total de 1 400 heures. Il est impossible que tous ces acquis soient cohérents et harmonisés, car le temps disponible est tout simplement insuffisant. Les responsables ajustent les programmes en fonction de leur champ de compétence et de ce qu'ils sont autorisés à proposer.

C'est également la raison pour laquelle le taux d'échec à l'examen du Sceau rouge est si élevé: aucun apprenti ne reçoit exactement la même formation. Lorsqu'un apprenti transite d'une province à l'autre, nous devons examiner de quelle formation complémentaire il a besoin pour atteindre le niveau adéquat. Par exemple, si un apprenti est originaire de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de l'Ontario, nous devons déterminer quelles connaissances lui manquent, et dans quel programme nous pouvons l'intégrer. Le moyen le plus simple pour lui d'y parvenir est de passer un examen d'exemption, lequel couvre l'ensemble du programme de formation professionnelle. Par conséquent, si un apprenti ne réussit pas cet examen d'exemption, il doit malheureusement tout recommencer depuis le début.

Je cumule dix ans d'expérience en tant que directeur de la formation, et j'ai fait partie d'un comité consultatif mixte auparavant. En général, nous demandons à chaque apprenti où il en est dans sa formation. À mon avis, il serait sans doute préférable pour un apprenti de retourner dans sa province d'origine, de terminer sa formation, puis d'obtenir le statut de compagnon. Sinon, ils devront tout recommencer depuis le début.

● (1115)

Colin Reynolds: En fin de compte, le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge est harmonisé à l'échelle nationale. L'objectif final est le même, quel que soit la province ou le territoire, même si le parcours d'un apprenti pour recevoir son accréditation varie d'une juridiction à une autre.

Monsieur Swick, est-ce bien toujours le cas?

Chris Swick: Oui, tout à fait.

Colin Reynolds: Ma prochaine question s'adresse à vous, monsieur Herntier. Nous avons travaillé ensemble pendant de nombreuses années, tant dans l'élaboration de programmes de formation que sur le terrain.

Diriez-vous que les apprentis jouent un rôle essentiel au sein de l'écosystème d'un chantier de construction?

Warren Herntier: Oui, les apprentis jouent un rôle essentiel dans tout projet de construction.

C'est sur un chantier qu'un apprenti entame véritablement son parcours professionnel. L'apprenti travaille souvent aux côtés d'un électricien accrédité par le Sceau rouge qui lui sert de mentor. Chaque apprenti doit être présent sur le chantier dès le premier jour. Ainsi, plus tard, une fois qu'il aura obtenu son accréditation du Sceau rouge, l'apprenti devenu compagnon pourra à son tour encadrer son propre apprenti. Un apprenti a toujours besoin d'un travailleur plus expérimenté à ses côtés, qui sera en mesure d'anticiper de manière méthodique la prochaine étape d'un projet de construction.

Si nous ne parvenons pas à amener les apprentis sur un chantier dès le début de leur carrière, nous ne pourrons pas former des électriciens titulaires du Sceau rouge de qualité ni combler les pénuries auxquelles nous sommes confrontés.

Colin Reynolds: Oui, et puis, qui va s'occuper de faire le ménage derrière nous?

Des voix: Oh, oh!

Warren Herntier: Allons donc, les électriciens n'utilisent jamais de balais, c'est bien connu.

Colin Reynolds: Je vous remercie, monsieur le président.

[*Français*]

Le président: Monsieur Villeneuve, vous avez la parole pour six minutes.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue, messieurs Herntier et Swick.

Contrairement à mon collègue M. Reynolds, je ne suis pas un professionnel de la construction. Je représente M. et Mme Tout-le-Monde. Ça ne fait pas longtemps que j'ai appris par quel côté tenir mon marteau, alors ça peut vous dire à quel point je ne suis pas un gars de la construction.

Mes questions s'adresseront à vous deux. Vous pourrez intervenir ou ajouter quelque chose à la réponse de l'autre sans problème.

Comme les citoyens de ma circonscription, Brome—Missisquoi, au Québec, je suis préoccupé par la pénurie de logements. Dans ce contexte, pourriez-vous donner un aperçu de la façon dont une mobilité accrue des électriciens contribuerait à accélérer l'expansion de l'offre de logements au Canada?

[*Traduction*]

Chris Swick: Pour répondre à la question du député, quand on examine le métier d'électricien, on parle d'un champ d'expertise particulièrement diversifié. En effet, un électricien en construction est censé être capable de toucher à tout, d'un projet résidentiel à la construction d'une centrale nucléaire, en passant par tout ce qui se trouve entre les deux.

Au fil du temps, chaque électricien finit par se spécialiser dans un domaine, qu'il s'agisse par exemple d'un électricien spécialisé dans la construction résidentielle. Avec l'adoption du projet de loi C-266, le gouvernement sera en mesure d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et les territoires, ce qui va contribuer à résoudre la crise du logement.

On peut également se pencher sur le secteur de l'industrie lourde et des projets majeurs qui se profilent à l'horizon. Les électriciens spécialisés dans ce type de projets industriels pourront plus facilement se déplacer d'une juridiction à une autre grâce à l'adoption de ce nouveau projet de loi.

Dans son parcours de formation menant à être titulaire du Sceau rouge, un apprenti se doit d'être polyvalent et de maîtriser pratiquement tout, quitte à se spécialiser une fois l'examen réussi. Lorsqu'un compagnon travaille dans le secteur résidentiel ou bien l'industrie lourde, il demeure généralement dans ce même domaine pendant toute sa carrière.

C'est aussi pour cette raison que nous affirmons que, si le gouvernement parvient à mettre en place un numéro d'enregistrement national unique, il sera en mesure de localiser chaque travailleur, de suivre de près ses activités professionnelles, et de savoir où se trouve tel ou tel groupe de travail. La mise en œuvre de ce système permettra donc de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et les territoires.

[*Français*]

Louis Villeneuve: Un autre sujet m'interpelle: les jeunes.

Comment pensez-vous que les jeunes Canadiens qui souhaitent participer à des programmes d'apprentissage auront davantage de possibilités de participer à l'industrie de leur choix grâce aux efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et encourager les gens à poursuivre une carrière dans les métiers spécialisés?

● (1120)

[*Traduction*]

Warren Herntier: Même si la mobilité professionnelle des apprentis pose problème, l'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés au Manitoba, à ma connaissance, est le manque d'espace pour la formation. De nombreux travailleurs finissent par quitter leur métier parce qu'ils ne sont pas en mesure de suivre la formation technique nécessaire pour passer au niveau supérieur, et ainsi progresser dans leur carrière.

Actuellement, l'établissement dont je suis le président compte environ 200 personnes inscrites sur une liste d'attente, alors que nous ne pouvons accueillir que 34 apprentis chaque année. Il ne s'agit donc pas d'une question de manque d'intérêt envers les métiers spécialisés. L'intérêt ne manque certainement pas, mais nous devons acquérir les moyens techniques pour accueillir l'ensemble des postulants, et ce, chaque année.

[*Français*]

Louis Villeneuve: Monsieur Swick, je vous invite à répondre à la question.

[*Traduction*]

Chris Swick: À ce sujet, un appel de projets a été lancé dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, le PFIMS, consacré aux infrastructures. Cela va nous aider à développer les capacités nécessaires pour mettre en place et faire fonctionner nos centres de formation, afin de pouvoir réellement réduire les délais d'attente.

Un autre point qui a également été mis en évidence, à la suite d'un appel à projets, concerne la formation préparatoire à l'emploi. Par le passé, nous avons constaté que des personnes s'adressaient à des entreprises pour suivre une formation de type pré-apprentissage au sein des métiers manuels, mais sans débouché professionnel. Lorsque l'on dispose d'un partenariat, comme c'est notre cas avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et nos entrepreneurs signataires, nous pouvons mettre en place ces programmes de préparation à l'emploi afin que ces jeunes puissent suivre la formation nécessaire pour être opérationnels dès leur premier jour de travail, munis de toutes les certifications et qualifications requises pour aider les entrepreneurs, ce qui évite à ces derniers de gonfler leurs coûts. Ainsi, lorsqu'un travailleur arrive sur un chantier, il est opérationnel dès le premier jour.

En suivant ce type de démarches, et à condition de disposer du lien adéquat permettant à une personne d'obtenir les certificats requis au départ, celle-ci obtient alors son contrat de formation enregistré. C'est la deuxième étape la plus importante. Il faut disposer d'un accord de formation agréé, puis être affecté à un sous-traitant afin de pouvoir honorer cet engagement professionnel pendant quatre mois, ou quelle que soit la durée prévue. Si tous ces éléments s'enchaînent de manière adéquate, tout se passe sans encombre. Dès qu'un de ces trois éléments fait défaut, les choses ne se déroulent plus aussi bien.

Nous constatons que, dans notre cas et compte tenu de notre structure, c'est effectivement ce qui se passe. Par l'intermédiaire des syndicats, le principe serait exactement le même: on assure la formation professionnelle d'un travailleur, on lui procure ses certificats de qualification, et on veille à ce qu'il soit placé au service d'un sous-traitant, et qu'il bénéficie d'un accord de formation enregistré.

Pourquoi est-ce que je n'arrête pas de parler d'« accord de formation enregistré »? C'est parce qu'il existe des métiers réglementés partout au Canada, et qu'il est illégal d'exercer ces métiers sans disposer d'un accord de formation enregistré. On entend toutes sortes de personnes se présenter comme aides-électriciens, ceci ou cela, mais techniquement, ce n'est pas autorisé. Si nous voulons renforcer les capacités dans les métiers spécialisés, nous devons nous assurer que les travailleurs concernés respectent les procédures, qu'ils puissent disposer de cet accord de formation enregistré auprès de la province ou de l'autorité compétente, et qu'ils puissent ensuite passer à l'étape du stage pratique. Une fois un stage pratique obtenu, le travailleur peut alors commencer la formation en école de métiers spécialisés.

Je vous remercie.

[*Français*]

Le président: Merci, monsieur Villeneuve.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Messieurs Herntier et Swick, je vous remercie beaucoup de votre présence.

Ici, aujourd'hui, nous cherchons tous à travailler sur ces questions de la façon la plus constructive possible. Évidemment, nous sommes tous conscients de certaines pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Nous cherchons tous des solutions pour qu'il y ait, dans certains cas, une meilleure collaboration afin de permettre une certaine mobilité des gens de métier. Cependant, comme on l'a rappelé — je crois que c'était vous, monsieur Swick —, la question de la main-d'œuvre et de la formation de la main-d'œuvre relève de la compétence des provinces et du Québec.

Nous avons reçu ici des témoins du Québec qui nous ont bien expliqué que, chez nous, nous avons un modèle assez unique, celui des centres de formation professionnelle, qui fonctionne bien. Par contre, évidemment, il y a des besoins. D'ailleurs, prochainement, j'irai moi-même assister à un camp de formation au centre de formation professionnelle de ma région, à Granby, pour voir un peu de quoi ça a l'air et comment on forme les jeunes.

Monsieur Herntier, vous avez dit que, dans votre cas, ce n'était pas tant un problème de mobilité de la main-d'œuvre qu'un problème de formation. Il s'agit vraiment d'être capable de former davantage de travailleurs. Ai-je bien compris qu'il s'agit d'avoir accès aux formations?

La Mise à jour économique du printemps de 2026 promettait une somme d'argent dans le cadre de l'initiative Une Équipe Canada forte. Les témoins du Québec nous ont dit qu'ils attendaient toujours les sommes et que celles-ci leur permettraient de développer de nouvelles formations et de trouver des solutions pour former plus de jeunes.

En quoi cette somme qui vous a été promise dans la dernière mise à jour économique et qui vous serait transférée pourrait-elle vous aider à combler vos besoins en matière de formation? En quoi est-il crucial d'obtenir ces sommes?

Monsieur Swick, vous pouvez commencer.

● (1125)

[*Traduction*]

Chris Swick: Ce qui est intéressant concernant le Québec, c'est que les sources de financement que vous venez d'évoquer sont trop souvent exclues des appels à projets. En effet, en raison du modèle de financement mis en place entre le gouvernement fédéral et le Québec, cela ne fonctionne pas de la même manière que pour les appels à projets organisés au sein des autres provinces.

Le fait de pouvoir répondre à l'appel à projets pour ce type d'infrastructures physiques a été déterminant pour nous, car cela nous permet de voir précisément où nos centres de formation doivent être modernisés. Nous identifions les endroits où des agrandissements sont nécessaires et constatons le besoin de disposer de plus d'espace pour les salles de cours. Nous pourrions y affecter des formateurs, mais nous ne disposons pas actuellement des ressources ni des infrastructures nécessaires pour le faire. Lorsque l'on construit un nouveau bâtiment, il faut disposer de tout l'équipement nécessaire pour que les formateurs puissent dispenser des formations techniques et autres.

Les mesures annoncées dans la Mise à jour économique du printemps de 2026 vont en effet nous aider. La répartition actuelle des fonds alloués aux équipements d'infrastructure, avec une répartition de type 70-30, va nous aider. C'est en fait une amélioration, car auparavant, la répartition était de l'ordre de 50-50, alors qu'elle est désormais de 70-30. Cela nous apporte un petit coup de pouce supplémentaire pour nous assurer de pouvoir équiper ces centres de formation afin qu'ils puissent dispenser la formation pratique et technique nécessaire.

Ce qui est regrettable — et je ne connais pas à 100 % la structure en vigueur au Québec —, c'est que les centres de formation sont exclus de l'équation en raison du fonctionnement du modèle de financement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois. Je suggérerais que si le gouvernement québécois se penchait sur la question, il examine les mêmes éléments selon ses propres critères, à l'échelle de la province, afin de déterminer comment il pourrait s'y prendre.

De même, si l'on examine les transferts fédéraux versés à l'Ontario au titre du fonds de développement des compétences, on constate que cette initiative a déjà été mise en œuvre dans le cadre de la formation à l'insertion professionnelle, qui existe depuis cinq ans. Son efficacité a été prouvée à 100 % par la FIOE en matière de placement, ce qui signifie que nous avons déjà franchi cette étape pour garantir que les personnes accèdent au marché du travail et mènent une carrière épanouissante.

Nous avons formé de nombreux compagnons grâce à ce programme, lesquels se sont révélés être de véritables exemples de réussite. Ils se sont ensuite lancés dans les travaux d'infrastructure, car ils ont constaté que l'Ontario souffrait d'un manque d'infrastructures. Je me réjouis de voir que le gouvernement fédéral se tourne vers les autres provinces pour les aider également, car les transferts fédéraux ne fonctionnent pas de la même manière dans toutes les provinces, celles-ci étant libres de décider de leur affectation. Il se trouve que l'Ontario a choisi de passer par un fonds de développement des compétences, car la province a constaté la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de travailleurs qualifiés, mais elle devait également se doter des infrastructures nécessaires pour y parvenir.

Je vous remercie.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Monsieur Herntier, avez-vous quelque chose à ajouter à propos de ces besoins et de ces sommes? Comment est-ce que ça peut aider à améliorer l'offre de formation? Il me semble que c'est vous qui avez mentionné que ce problème lié à la formation de la main-d'œuvre était un défi majeur.

[*Traduction*]

Warren Herntier: En ce qui concerne l'annonce faite la semaine dernière concernant le financement du PFIMS pour ses locaux physiques, c'est un sujet que nous allons très certainement examiner ici, au Manitoba. Je travaille avec M. Swick depuis environ un an maintenant pour tenter de faire avancer ce dossier de subvention. Sans un tel financement, nous aurions probablement très peu de chances de pouvoir nous développer afin de former davantage de personnes aux métiers spécialisés.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Donc, qu'est-ce qu'il manque pour vraiment répondre à ce besoin?

[*Traduction*]

Warren Herntier: Le problème, c'est que nous n'avons pas les moyens financiers nécessaires pour acheter ou construire un nouveau bâtiment. Compte tenu de notre emplacement actuel, il n'est pas envisageable d'agrandir notre bâtiment actuel.

[*Français*]

Le président: Merci, madame Larouche.

[*Traduction*]

Madame Falk, vous disposez de cinq minutes.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier les deux témoins pour le temps qu'ils nous consacrent et pour leur parcours. Je l'ai déjà dit: ce sont les gens de métier qui construisent les bâtiments. Lorsque nous parlons des besoins en infrastructures dans ce pays, nous parlons de la nécessité de disposer de personnes capables d'effectuer ces travaux.

Vous savez, cette conversation m'intéresse beaucoup. Je viens d'une région du pays où l'énergie, le pétrole, le gaz et l'agriculture occupent une place prépondérante. Ces tâches sont toutes très pratiques et nécessitent des gens de métier. En fait, quand j'étais au secondaire, il était très courant que la question ne soit pas « Dans quelle université vas-tu aller? », mais plutôt: « Oh, tu vas au Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology ou au Northern Alberta Institute of Technology? Tu vas au Southern Alberta Institute of Technology? Quelle formation vas-tu suivre? » C'est tout simplement notre culture. Elle apporte une valeur considérable à notre communauté et à notre famille.

Je sais que les libéraux ne cessent de nous répéter que nous avons besoin de travailleurs qualifiés, qu'il y a une pénurie dans ce domaine. Ce comité a en effet mené une étude en 2018 — il y a donc déjà un certain temps — sur l'apprentissage par l'expérience. À l'époque, des témoins — notamment l'Independent Contractors and Businesses Association of British Columbia — nous avaient signalé qu'il y avait une pénurie de « tuyauteurs, tôliers, électriciens et plombiers ». C'était il y a dix ans. Je pense qu'il est important de souligner que nous avons besoin de gens de métier pour réaliser ces travaux. Je pense également que nous devons pouvoir disposer de possibilités de travail, afin que, lorsqu'une personne suit un apprentissage, celui-ci comporte une partie pratique. Les étudiants doivent pouvoir se rendre sur le terrain pour travailler, mettre leurs compétences en pratique, observer la pratique et être formés.

J'aimerais savoir si vous pensez, vous aussi, que nous avons besoin de plus de projets dans ce pays pour combler le manque de gens de métier.

Cette question s'adresse à celui de vous deux qui souhaitera y répondre.

● (1130)

Chris Swick: C'est l'une des raisons pour lesquelles, lorsque certaines personnes affirment qu'il y a une pénurie de gens de métier qualifiés, nous devons examiner les mesures prises par les différentes administrations dans lesquelles on fait état de ce problème. Ce que je veux dire par là, c'est que certains projets seront menés dans certaines zones. Il se peut qu'un grand hôpital soit en cours de construction. C'est pourquoi la mobilité est si importante. Pour un projet d'envergure, comme la construction d'un hôpital à Niagara Falls, par exemple, il faudra beaucoup d'électriciens. Il se peut que l'on ne réalise pas ce genre de projet à Hamilton, à Kitchener, à London ou ailleurs. Il n'y a peut-être pas autant de travail dans ces villes. Ces personnes ne travaillent donc pas. Il est tout à fait logique de mobiliser cette main-d'œuvre pour effectuer ces travaux et d'inciter ces personnes à le faire. Vous évitez ainsi de surcompenser et de diriger trop de personnes vers les métiers spécialisés. Il en va de même pour l'embauche de personnes d'autres provinces.

Rosemarie Falk: Oui.

Je dirais que je vis à la frontière de l'Alberta et qu'il y a des groupes de personnes de la côte Est, de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui se rendent jusque-là, qui font le trajet, pour subvenir aux besoins de leur famille. Je pense qu'il incombe en réalité aux provinces, mais aussi au gouvernement fédéral, de veiller à ce que les mesures qu'ils mettent en place attirent des investissements. Je souhaite plus que tout que ces travailleurs, par exemple à Terre-Neuve-et-Labrador, puissent rester chez eux et travailler au sein de la communauté où ils ont grandi et où ils élèvent leurs enfants. Je pense qu'il est important d'avoir cette discussion. Oui, la mobilité constitue un problème, mais nous devons également examiner les politiques mises en œuvre à tous les niveaux de gouvernement et leur incidence sur les régions. Il serait formidable, en effet, que nous n'ayons pas à compter sur la mobilité, que toutes les régions de notre pays travaillent, et que les gens de métier puissent répondre à ces besoins.

Monsieur Herntier, souhaitez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

Warren Herntier: Vous avez raison. Pour qu'un apprenti puisse progresser, il faut qu'il y ait du travail pour qu'il puisse accumuler des heures sur le terrain. Au Manitoba, nous avons établi un partenariat avec les plombiers et les tuyauteurs, ainsi qu'avec First Peoples Development Inc., et nous avons tenté de créer des emplois de manière artificielle. Dans le Nord du Manitoba, nombreuses sont les personnes qui se lancent dans les métiers spécialisés, mais qui ne parviennent pas à dépasser le premier niveau faute de travail.

Rosemarie Falk: C'est parce qu'il n'y a pas de projets ni de travaux pour répondre aux exigences nécessaires liées à l'apprentissage par l'expérience.

Warren Herntier: Tout à fait. Nous avions présenté une proposition intitulée « Dépasser la première étape ». Nous avions l'intention de créer des centres de formation dans le Nord du Manitoba, de leur faire suivre cette formation, puis d'envoyer depuis Winnipeg des fourgons de service entièrement équipés. Nous avons prévu un budget d'environ cinq millions de dollars pour l'achat de matériel. Ils allaient en gros moderniser toutes les communes du Nord en les équipant d'un nouvel éclairage DEL à la pointe de la technologie, d'un nouveau système de chauffage et de nouveaux panneaux solaires, mais le gouvernement fédéral nous a fait savoir que les coûts étaient trop élevés et que ces travaux n'en valaient pas la peine.

● (1135)

Rosemarie Falk: Merci.

Le président: Merci, madame Falk.

[*Français*]

La parole est à M. Joseph pour cinq minutes.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Swick, je vous remercie de votre présence. Nous allons parler des prochaines étapes.

Selon vous, quelles sont les principales possibilités pour continuer à améliorer, dans l'avenir, la mobilité des travailleurs des métiers spécialisés au Canada?

[*Traduction*]

Chris Swick: Tout commence par l'apprentissage. On ne peut pas devenir compagnon sans avoir été apprenti. Il faut accumuler des heures d'expérience. Et pour accumuler ces heures, il faut travailler. Le travail dépend de l'administration dans laquelle se trouve cette usine, ce centre de données ou autre. Les apprentis doivent pouvoir se déplacer. Si nous ne parvenons pas à faire venir les apprentis grâce au Programme du Sceau rouge et aux mécanismes dont nous disposons, je considère que c'est un échec catastrophique.

Je pense que nous devons revenir au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. Je sais que ce comité est volontaire, mais nous devons vous dire que vous devez vous aligner davantage sur la norme professionnelle du Sceau rouge. À titre d'exemple, en Ontario, plus de 25 établissements proposent des formations en électricité. Aucun d'entre eux ne dispense exactement la même formation technique. Chacun a son approche.

À l'heure actuelle, deux établissements d'enseignement supérieur sont affiliés à la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et suivent le même programme, car nous contribuons à l'élaboration des plans de cours et du programme d'études afin qu'ils puissent les mettre en œuvre. Nous avons essayé de nous aligner sur le Atlantic Apprenticeship Harmonization Project. Nous travaillons également actuellement avec la Saskatchewan. Au final, le Conseil national des métiers de l'industrie électrique était prêt à prendre toutes les normes professionnelles du Sceau rouge pour examiner la situation dans chaque province et déterminer où se donnent ces petites formations complémentaires. Lorsqu'un apprenti de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité passe d'un lieu de formation à un autre, nos comités mixtes d'apprentissage l'affectent à un poste adapté afin qu'il ne perde pas de temps et qu'il conserve le nombre d'heures requis.

Nous devons appliquer cette méthode à l'ensemble du secteur. Elle doit s'appliquer au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, mais aussi à l'ensemble du secteur. Nous devons nous assurer que le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage adhère à cette approche, pour que le système soit véritablement normalisé et harmonisé dans tout le Canada.

Merci.

[*Français*]

Natilien Joseph: Justement, nous allons parler des initiatives. Normalement, il y a des initiatives ou des secteurs particuliers sur lesquels nous devrions concentrer nos efforts. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de ces initiatives et de ces secteurs?

[*Traduction*]

Chris Swick: Là encore, je reviendrais à la nécessité de veiller à l'harmonisation de toutes les provinces par l'entremise du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. Je participe aux réunions du Conseil. Je vais voir si je peux y faire une présentation, simplement pour m'assurer qu'il comprend ce que le Conseil national des métiers de l'industrie électrique et la Fraternité internationale des ouvriers en électricité pensent pouvoir faire pour réellement mobiliser les apprentis sur le marché du travail afin de garantir un résultat satisfaisant.

Prenons le taux de réussite des électriciens à l'examen du Sceau rouge. Il est de 53 %, ce qui signifie que 47 % des candidats ont échoué. Nous les condamnons à l'échec. Il faut arrêter de faire ça. Nous devons mettre les gens sur la voie de la réussite. Nous devons nous assurer que l'enseignement dispensé correspond exactement à ce qui est prévu et que tous les acquis d'apprentissage sont les mêmes. Si votre région est fortement axée sur le secteur industriel, vous pouvez alors offrir une formation supplémentaire après coup afin que les candidats puissent acquérir des compétences dans ce domaine. Les bases doivent toutefois être les mêmes partout au Canada pour que tous les candidats puissent passer cet examen. Ainsi, nous pourrons disposer d'une véritable main-d'œuvre nationale pouvant être mobilisée n'importe où.

[*Français*]

Natilien Joseph: Merci, monsieur Swick.

Monsieur Herntier, parlons de la reconnaissance mutuelle des diplômes entre les provinces. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer à cet égard, certes, mais quel est ce rôle?

[*Traduction*]

Warren Herntier: Je dois me faire l'écho de ce que mon collègue a dit. Il faut revoir les normes professionnelles du Sceau rouge et ensuite élaborer une véritable norme de formation. Le nombre d'heures de formation technique doit être le même d'un océan à l'autre. Le nombre d'heures sur le terrain doit être le même. Que l'on prévoie 7 200 heures ou 8 000 heures de travail sur le terrain et de formation technique, l'important, c'est que ce nombre soit identique dans chaque province. Le programme d'études doit être standardisé.

Il y a des provinces où, lorsqu'on suit une formation technique de niveau 1, on ne touche même pas à un outil. On apprend tout à partir d'un manuel. Je sais que c'est sur le terrain qu'on apprend réellement à utiliser les outils, mais le cadre d'une salle de classe est idéal pour permettre aux jeunes de se familiariser avec ces outils.

● (1140)

[*Français*]

Natilien Joseph: Merci, monsieur Herntier.

Monsieur Swick, avez-vous des recommandations pour l'élaboration d'un cadre national?

[*Traduction*]

Chris Swick: Il nous faut un comité consultatif national à cet effet, et il doit être composé d'intervenants comme moi et d'autres gens de l'industrie qui peuvent s'exprimer à ce sujet. Ce comité devra ensuite travailler avec le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage pour veiller à ce que ce dernier comprenne bien ce que nous essayons de faire. Nous pouvons apporter notre contribution; nous sommes là pour aider. Nous voulons simplement nous assurer que les choses se passent comme prévu pour que nous puissions réellement disposer d'une main-d'œuvre mobile.

Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Le président: Merci, monsieur Joseph.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous prenons quand même beaucoup de notes sur ce qui se dit.

Maintenant, il faut quand même rester vigilant relativement à certains aspects du projet de loi. Le parrain du projet de loi lui-même, devant ce comité, a parlé des différentes normes des différents métiers spécialisés en soulignant que certaines d'entre elles pouvaient être moins strictes. Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que le projet de loi ne nivelle pas par le bas et n'abaisse pas les normes à l'échelle nationale. Vous l'avez évoqué rapidement, je crois, dans vos remarques d'ouverture.

Est-ce que vous avez cette inquiétude concernant un nivellement par le bas, messieurs Herntier et Swick?

Je vous vois hocher la tête. Vous pouvez commencer, monsieur Swick.

[*Traduction*]

Chris Swick: Oui, je suis d'accord. Nous ne pouvons pas abaisser le niveau simplement pour être en mesure d'avoir un projet national. Nous devons nous assurer de respecter les normes les plus élevées, car nous devons atteindre l'excellence dans tous les domaines. Nous devons relever les normes du secteur; nous ne pouvons pas les abaisser.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Si nous nous lançons dans cette démarche, nous devons veiller à prendre le temps de faire les choses comme il faut, tout en respectant les normes élevées que nous avons nous-mêmes établies au sein de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité.

De plus, s'il y a des normes plus élevées que les nôtres, nous devrions les dépasser. Nous devons faire mieux. Nous devons nous assurer de respecter les normes les plus élevées, quel que soit l'objectif que nous nous fixons.

Merci.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Avez-vous quelque chose à ajouter de votre côté, monsieur Herntier?

[*Traduction*]

Warren Herntier: Oui, je pense que s'il y a une norme plus élevée, il faut s'y conformer. Cela dit, lorsqu'il est question de mobilité, il ne faut pas seulement se concentrer sur la formation technique. Il faut aussi harmoniser les normes de formation en matière de sécurité à l'échelle du pays. Une certification de sécurité obtenue, par exemple, en Saskatchewan, n'est pas reconnue lorsqu'on se rend en Ontario. La formation en matière de sécurité doit être uniforme à tous les niveaux; les règles doivent être les mêmes pour tout le monde.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Évidemment, c'est une préoccupation qui a aussi été soulevée, entre autres, par les témoins du Québec, qui ont dit qu'au Québec, on a des normes. Eux aussi avaient cette crainte. Alors, c'est à suivre.

Le président: Merci, madame Larouche.

[*Traduction*]

Monsieur Genuis, vous avez cinq minutes.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Bonjour. Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux de votre présence.

Il m'a fallu un certain temps, alors que je me renseignais sur ce sujet, pour comprendre ce que l'on entendait par cette préoccupation selon laquelle nous sommes à la fois confrontés à un manque de travail et à une pénurie de travailleurs, ou pour comprendre comment ces deux problèmes apparemment contradictoires pouvaient en fait coexister. Cette réalité s'explique par le fait que le travail fait partie de la formation et que la disponibilité du travail est inégale, surtout dans une région géographique donnée.

Sans occasions d'apprentissage sur le terrain, nous allons être confrontés à une pénurie de travailleurs. Nous pourrions alors nous retrouver dans des situations où les gens restent inactifs et ne travaillent pas pendant un certain temps, pour ensuite manquer de main-d'œuvre lorsque nous en avons en a vraiment besoin.

Diriez-vous que nous devrions, en notre qualité de décideurs, être préoccupés par ces deux problèmes — une pénurie de travailleurs et un manque de travail — et que nous devrions nous attaquer à ces problèmes de front?

● (1145)

Warren Herntier: Absolument. À cause du manque de travail, les gens ne peuvent pas accumuler les heures requises. Ainsi, il y aura inévitablement une pénurie de travailleurs lorsque viendra le temps de réaliser de grands projets d'infrastructure.

Garnett Genuis: Monsieur Swick, je vous écoute.

Chris Swick: C'est ainsi dans le secteur de la construction. Ce genre de situation arrive tout le temps. On travaille pour se retrouver sans emploi. C'est comme ça. On travaille sur un chantier, le projet se termine, puis on passe au suivant. C'est la raison pour laquelle il faut veiller à ce qu'il y ait suffisamment de travail dans une région donnée. C'est aussi pourquoi la mobilité est si importante, en particulier la mobilité des apprentis. Les apprentis ne pourront pas progresser si on ne dispose pas d'un programme national de mobilité.

Si on construit un centre de données à Edmonton et qu'on a besoin de 1 000 travailleurs qualifiés, on ne pourra pas tous les trouver à Edmonton. Il faudra puiser dans le bassin de main-d'œuvre; il faudra faire venir des gens d'ailleurs et les inciter à aller travailler dans cette région. C'est comme ça que les choses fonctionnent dans le secteur de la construction. C'est ainsi depuis toujours et cela ne changera jamais. En effet, un jour, il y a du travail dans une région précise, mais, une fois le projet terminé, il faut passer à autre chose.

Chaque jour, nous travaillons pour ensuite nous retrouver sans travail. C'est la réalité des travailleurs de la construction. Une fois un projet terminé, nous passons au suivant. C'est pour cette raison qu'il est impératif de bien faire les choses en matière de mobilité. J'ajouterais que cela est important tant pour les compagnons que pour les apprentis.

Merci.

Garnett Genuis: Oui, je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devons améliorer la mobilité à tous les niveaux, y compris pour les apprentis. Nous allons continuer de le souligner et nous allons proposer des amendements en ce sens.

J'aimerais vous poser une question sur la mobilité de la main-d'œuvre en général. C'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis un certain temps. Le taux de chômage chez les jeunes est élevé. Il y a également des régions ou des endroits au pays où l'on a besoin de main-d'œuvre, mais il y a un facteur géographique qui entre en jeu. Déménager n'est bien sûr pas facile, même pour de courtes périodes.

Selon vous, que pouvons-nous faire, en tant que décideurs, pour aider les jeunes, ou les gens de tout âge, à envisager plus facilement la possibilité d'aller travailler dans d'autres régions? À votre avis, quels sont les obstacles qui font en sorte qu'il leur est plus difficile de le faire?

Warren Herntier: Le coût est certainement un obstacle majeur pour les jeunes qui envisagent d'aller travailler dans d'autres régions. Lorsqu'ils débutent leur carrière dans un métier donné... Je vais reprendre l'exemple du Manitoba. Là-bas, on commence à 40 % du salaire d'un électricien qui a la certification Sceau rouge. À l'heure actuelle, le salaire de départ est d'environ 20 $ l'heure. Il est assez difficile d'imaginer qu'une personne originaire de l'Alberta déménagera au Manitoba pour gagner 20 $ l'heure sans bénéficier d'une subvention ou d'une augmentation salariale.

Garnett Genuis: Oui, les coûts sont un obstacle.

Lorsque je parle aux jeunes, ils me parlent de leurs préoccupations au sujet du logement et des transports. On est peut-être prêt à déménager dans une nouvelle région, mais comment va-t-on se rendre là où on doit aller alors qu'on ne connaît pas la région? C'est pourquoi l'une des politiques relatives au chômage chez les jeunes que nous avons proposées vise à soutenir la construction de logements là où se trouvent les emplois, notamment à l'aide de mesures incitatives pour les employeurs qui proposent des logements à leur main-d'œuvre.

En général, dans vos domaines, que fait-on pour aider les gens qui déménagent pour le travail? Comment répond-on à leurs besoins en matière de logement et de transport?

Chris Swick: Selon le projet de construction, si vous venez d'une autre région, on vous offrira une allocation d'éloignement. Le montant qu'on vous donnera dépend du projet. C'est habituellement un montant fixe par jour qui est libre d'impôt. Cette allocation vous permet de louer un logement et d'acheter ce dont vous avez besoin pendant votre séjour sur place.

Garnett Genuis: Cette allocation est-elle libre d'impôt? N'est-ce pas considéré comme une prestation imposable?

Chris Swick: Je suis presque sûr qu'il s'agit d'une prestation non imposable.

Garnett Genuis: D'accord.

Est-ce que les apprentis peuvent également s'en prévaloir, d'habitude?

Chris Swick: Oui. Cette allocation peut être versée à toute personne qui travaille sur le projet en question, car elle est liée à l'emploi.

Garnett Genuis: Vous recevez de l'argent pour vous aider à trouver le logement dont vous avez besoin, mais en général, vous devez vous débrouiller tout seul pour le trouver.

Chris Swick: Oui. Cette allocation s'ajoute au chèque de paie. Votre chèque de paie, c'est quelque chose de distinct. Votre allocation d'éloignement s'ajoute à cela. Elle permet de couvrir vos dépenses lorsque vous êtes dans la région. Cela dit, vous devez vous débrouiller pour trouver un logement.

Le président: Je n'avais jamais envisagé les choses sous cet angle: on va travailler pour se retrouver sans emploi.

Garnett Genuis: Oui. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait assez ici, monsieur le président, je suppose.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Je n'y avais pas pensé de cette façon. Merci de nous avoir fait part de ce point de vue. Vous avez raison. Chaque fois que vous acceptez un nouveau poste, vous allez travailler pour éventuellement vous retrouver sans emploi.

Merci.

[*Français*]

Madame Koutrakis, la parole est à vous pour cinq minutes.

● (1150)

Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui et de nous faire part de leurs recommandations très importantes et de ce qu'ils entendent et voient sur le terrain. Il n'y a rien de tel que des expériences vécues pour faire passer un message.

J'aimerais obtenir vos commentaires.

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement assez important, surtout pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés. Par l'entremise du programme Une Équipe Canada forte, nous avons annoncé un investissement de 8 milliards de dollars sur cinq ans pour recruter, former et embaucher entre 80 000 et 100 000 nouveaux travailleurs de métiers désignés Sceau rouge d'ici 2030-2031. Bon nombre des initiatives de ce programme visent à faire en sorte que les jeunes profitent de ces investissements.

J'aimerais connaître l'avis de chacun d'entre vous.

Pensez-vous que les programmes que nous avons annoncés nous permettent de couvrir tous les domaines nécessaires? Nous avons le programme de stages pour les jeunes de l'initiative Une Équipe Canada forte, la prime à la réussite Sceau rouge et le Service d'apprentissage pour bâtir le Canada, grâce auquel nous encourageons et aidons les employeurs à embaucher des apprentis de première année. De plus, avec le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, nous avons élargi la capacité de formation en apprentissage partout au Canada. Il y a aussi la subvention à la formation en apprentissage pour soutenir la formation technique. Cette subvention vient compléter les prestations d'assurance-emploi des apprentis pendant leur formation dans une école de métiers.

Je me demande si nous sommes sur la bonne voie. Outre la question de la mobilité, je veux m'assurer que les programmes que nous annonçons et les investissements que nous réalisons donneront les résultats escomptés.

Warren Herntier: Les primes à la réussite Sceau rouge, le supplément pendant la formation technique et les subventions aux employeurs pour l'embauche d'apprentis de première année, c'est un très bon début. Avant de pouvoir les embaucher, les apprentis doivent terminer leur première année de formation.

Pour attirer un grand nombre de ces personnes, je pense que la formation doit commencer beaucoup plus tôt. Je ne dis pas qu'il faille installer des panneaux électriques et raccorder des transformateurs en deuxième année du secondaire, mais il faut se débarrasser de l'idée reçue selon laquelle une fois le secondaire terminé, il faut absolument aller à l'université. Il n'y a absolument rien de mal à étudier dans un collège et à s'orienter vers un métier.

Chris Swick: Comme l'a dit M. Herntier, oui, je pense que c'est un très bon début.

Ce numéro national d'identification d'apprenti serait très utile. Ce serait le seul véritable mécanisme de suivi permettant de savoir où se trouvent tous les apprentis au Canada. À l'heure actuelle, nous dépendons d'autres entités pour obtenir ces renseignements. Il est parfois difficile d'obtenir des renseignements exacts, pour les secteurs syndiqués et non syndiqués, pour tous les gens de métier. Ce numéro d'identification sera donc extrêmement utile.

Je pense que si nous relions cela à d'autres systèmes pour faciliter un peu plus le flux d'argent, et si nous nous attaquons à certains des goulots d'étranglement qui touchent différentes personnes, une question que nous avons déjà abordée, comme en ce qui concerne les prestations d'assurance-emploi... L'un des problèmes, c'est que l'on va à l'école des métiers pendant 8 à 10 semaines, puis il faut attendre. Maintenant, le délai de carence est d'une semaine, mais 10 semaines se sont écoulées, et on n'a toujours pas reçu de chèque d'assurance-emploi. Cela nuit à la personne en formation, car elle doit pouvoir joindre les deux bouts pendant qu'elle suit sa formation. Cela ajoute un stress supplémentaire, n'est-ce pas? Ces 400 $ qui seront versés chaque semaine, pourvu qu'ils le soient... et nous pouvons accélérer le processus de l'assurance-emploi pour que les prestations soient versées un peu plus rapidement... Ce sont des mesures formidables.

C'est pourquoi je prends toujours du recul et je dis que ce sont tous d'excellents projets. Je parle de « projets » parce qu'il faut qu'il y ait ce... Il faut tout mettre en place et il faut s'assurer de bien faire les choses. On ne peut pas simplement lancer l'idée et dire: « Allez, on y va. » Il faut bien réfléchir à l'approche que l'on adoptera. Prenez le temps de vous assurer que tout sera bien fait du premier coup, au lieu de devoir essayer de changer les choses en cours de route, car si c'est ce qui se passe, le projet pourrait ne pas aboutir. Si vous prenez le temps de bien faire les choses dès le départ, je pense que nous mettrons en place un bon programme.

Les autres mécanismes qui existent pour les demandes de propositions concernant la construction et ce genre de choses sont tous de bons éléments de base. Pour être honnête, j'aurais aimé que cela se fasse un peu plus tôt, car nous ne serions peut-être pas dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Merci.

Annie Koutrakis: Je comprends. Monsieur Swick, la première recommandation dont vous nous avez fait part — j'ai pris quelques notes — porte sur la création d'un comité consultatif sur l'harmonisation. Ce n'est pas la première fois au cours de cette étude que nous entendons cela. Un autre témoin nous en a parlé. Je crois que c'était M. Strickland.

À quoi ce conseil pourrait-il ressembler? Qui en prendrait l'initiative? Qui prendrait les devants? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la composition de ce comité et son fonctionnement?

● (1155)

Chris Swick: En toute honnêteté, je prendrais volontiers les commandes parce que je me passionne vraiment pour le sujet. Ce comité se penchera exactement sur ce que vous avez dit — les normes professionnelles Sceau rouge — et verra à l'harmonisation de toutes les provinces. Les choses seront coordonnées avec le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, ou CCDA, pour s'assurer de la collaboration et de la volonté du Conseil à apporter les changements. Cette coordination pourra aussi se faire par l'entremise du gouvernement fédéral.

Tous les gouvernements et toutes les provinces devront se rallier au processus afin de définir la formule la plus appropriée pour tous et de vérifier que tous les angles sont couverts. Il nous faudra un programme et un plan de cours uniques dont le contenu sera dispensé par tous les établissements. Les coups de pouce seront acceptés, peu importe la forme, mais toutes les parties concernées devront faire exactement la même chose.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Koutrakis.

Nous allons entreprendre une autre série de questions, si le Comité est d'accord, parce que nous n'avons pas d'autres témoins.

Nous passons à Mme Falk pour cinq minutes. Nous poursuivrons avec le gouvernement, puis avec Mme Larouche pour deux minutes et demie.

Rosemarie Falk: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais en savoir plus sur les normes de sécurité. Je me demandais si certaines provinces ou certains territoires partageaient des normes similaires, voire identiques qui favorisent la mobilité des gens de métier?

Warren Herntier: Dans le domaine du travail en hauteur et des dispositifs antichute, plusieurs provinces reconnaissent des certificats obtenus ailleurs, mais en Ontario, ils ont placé la barre haute pour les formations en sécurité comme celles-là.

Rosemarie Falk: Je m'intéresse aux dispositifs antichute, mais aussi aux espaces clos. Vous vous occupez parfois de ces types de certification. Il y a aussi les normes comme le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, ou SIMDUT.

Arrive-t-il que des travailleurs qui se rendent dans une autre province ou dans un autre territoire doivent obtenir les certifications ou attestations délivrées dans la province ou le territoire en question? Qui est responsable de cet aspect-là? Est-ce le coordonnateur du projet, la compagnie, l'entrepreneur, le syndicat ou le travailleur?

Warren Herntier: C'est différent d'un projet à l'autre. De notre côté, souvent, les travailleurs doivent obtenir une certification pour accéder à un chantier. Ils le font à leurs frais. Il arrive parfois que l'entrepreneur offre la formation et qu'il envoie les travailleurs la suivre.

Rosemarie Falk: Avez-vous des exemples? Vous avez parlé des exigences de l'Ontario sur les dispositifs antichute et la protection contre les chutes dans le travail en hauteur, mais y a-t-il d'autres provinces que nous devrions examiner — ou que je devrais examiner parce que j'étudie le sujet et que je m'y intéresse — qui ont elles aussi placé la barre haute ou qui sont au contraire plus facile d'accès pour les travailleurs grâce à l'harmonisation des normes de sécurité?

Warren Herntier: Lorsque vous dites « plus facile d'accès », voulez-vous dire...

Rosemarie Falk: Je ne veux pas laisser entendre que ces provinces sont laxistes. Ce n'est pas ce que je dis.

Je veux parler des provinces où ce serait le plus facile pour les travailleurs de transférer leurs certifications en sécurité. Je veux parler des provinces où il y aurait le moins de paperasse, ou de celles dont les normes sont similaires à celles d'autres provinces.

Warren Herntier: Par exemple, entre le Manitoba et la Saskatchewan, les normes de sécurité sont pratiquement les mêmes.

Il y a aussi des variations d'un projet à l'autre. Pour les travailleurs du secteur pétrolier, la formation sur le sulfure d'hydrogène pourrait être exigée.

Rosemarie Falk: Je comprends. Cette formation peut faire partie des exigences selon le chantier ou la région.

Warren Herntier: Oui. Toutefois, dans les projets de construction généraux, cette certification est interchangeable dans plusieurs provinces. Comme je l'ai dit, l'Ontario a mis la barre haute, mais cela n'a rien de mal en soi.

Rosemarie Falk: Y a-t-il des provinces où les normes ne sont pas interchangeables? Arrive-t-il que les travailleurs de l'extérieur ou qui ne viennent pas de la province soient tenus d'obtenir une nouvelle certification?

Je pose la question à M. Swick.

Chris Swick: Il y en a plusieurs.

Je vais vous donner un exemple sur le travail en hauteur, puisque c'est ce dont nous parlons. Les normes ontariennes sur le travail en hauteur sont une reproduction pratiquement exacte de celles de Terre-Neuve. Pourtant, Terre-Neuve n'accepte pas les certificats des travailleurs ontariens. Il leur faut suivre la formation donnée par la province, ce qui est un peu absurde.

Les premiers ministres provinciaux étaient censés essayer de mettre en place une norme nationale sur la formation en sécurité, dont les certifications...

● (1200)

Rosemarie Falk: Quel échéancier se sont-ils fixé?

Chris Swick: L'échéance est déjà passée.

Rosemarie Falk: C'est fait, alors. Je vois.

Chris Swick: Le travail s'était amorcé, mais il a été un peu mis de côté, parce que les premiers ministres étaient censés...

Le plus simple pour eux serait de passer en revue toute la réglementation et de rattacher à certains éléments des titres de compétences nationaux pour la formation en sécurité. Il suffirait d'entrer « et/ou » et de faire une liste des certifications. Il faut vraiment passer au peigne fin tous les règlements et apporter les modifications nécessaires. Je sais que la tâche paraît simple et que les modifications doivent être étudiées en comité entre autres étapes, mais éventuellement...

Rosemarie Falk: Sans compromettre le...

Chris Swick: Ces modifications ne compromettraient rien parce que ce serait de haut niveau. Ils reconnaîtr.

Rosemarie Falk: Oui. Je suis entièrement d'accord.

Chris Swick: Des études ont déjà été menées pour déterminer les certifications nécessaires rattachées à chacun des métiers spécialisés. Il y a toute une série de certificats obligatoires pour exécuter un travail donné. Une fois ces certificats obtenus, tout le reste serait de la formation relative au chantier.

Rosemarie Falk: Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Herntier?

Warren Herntier: Toujours à propos du travail en hauteur, des dispositifs antichute et d'autres facettes de ce domaine, je mentionne qu'à certains endroits, une nacelle élévatrice fait monter les travailleurs jusqu'à 125 pieds dans les airs. Aucune certification n'est nécessaire. Il faut seulement que les travailleurs soient considérés comme compétents.

Rosemarie Falk: C'est incroyable.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Falk.

Nous passons à M. Saini pour cinq minutes.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Lorsque le projet de loi C-266 a été déposé, une des déclarations que j'ai entendues était que le statu quo allait retrancher à l'économie au pays près de 210 milliards de dollars annuellement en raison des entraves à la mobilité de la main-d'oeuvre. Ceux qui changent de province doivent refaire toute leur formation.

J'aimerais entendre votre point de vue. Je m'adresse aux deux témoins.

Chris Swick: Je ne suis pas certain que ce chiffre est exact.

Si nous ne faisons rien, en effet, les postes resteront vacants et les gens ne seront pas en mesure de poursuivre leur formation parce que ce sera applicable au mieux à une province en particulier. Il est juste de dire que dans certaines provinces, les travailleurs doivent recommencer à zéro pour obtenir leur formation technique ou d'autres certifications.

Comme je l'ai dit, je ne sais pas si ce chiffre est exact, mais il faut indéniablement changer les choses.

Merci.

Warren Herntier: Pour renchérir sur ce que disait M. Swick, si les travailleurs n'ont pas accès aux emplois et qu'ils sont bloqués parce qu'ils ne peuvent pas faire leurs heures, et que les postes ne sont pas pourvus, le travail ne se fera pas.

Gurbux Saini: Monsieur Herntier, selon ce que vous avez dit dans votre déclaration liminaire, tant que le projet de loi C-266 ne met pas en danger les négociations collectives et qu'il ne réduit pas l'importance de la certification Sceau rouge...

Pourriez-vous en dire un peu plus? Selon vous, ces choses risquent-elles de survenir si le projet de loi C-266 est adopté?

Warren Herntier: Nous nous sommes battus des années pour la désignation Sceau rouge. Si l'idée est d'accroître la mobilité et de permettre aux gens de travailler un peu partout au pays en abaissant les normes de formation aux dépens de la sécurité des individus, le projet de loi C-266 n'est d'aucun intérêt. Si votre objectif principal est de transformer les centres de formation en usines à certifications et d'envoyer le plus rapidement possible ces travailleurs répondre aux besoins en main-d'œuvre, eh bien, vous faites fausse route.

Il faut harmoniser de façon permanente la formation au niveau le plus élevé.

Gurbux Saini: Le projet de loi C-266 est un cadre permettant au gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones et les syndicats, de mettre en place des normes applicables partout au Canada. À mon avis, c'est la meilleure chose à faire pour donner aux Canadiens la liberté de choisir où ils veulent travailler en Colombie-Britannique, au Québec ou à Terre-Neuve. Ces barrières ne devraient pas empêcher les gens de vivre là où ils le souhaitent.

Warren Herntier: Je suis d'accord. Si je peux aller quelque part en voiture et sans passeport, je devrais pouvoir y travailler.

Gurbux Saini: Monsieur Swick, vous avez mentionné que le taux d'échec était environ de 47 % en raison de l'absence de normes pancanadiennes. Si le projet de loi C-266 permettait d'atteindre cet objectif en collaboration avec les syndicats et les gouvernements provinciaux et territoriaux, pensez-vous que des améliorations seraient apportées et que cela favoriserait la prospérité au pays?

● (1205)

Chris Swick: C'était la recommandation destinée au comité consultatif. Il faut nous assurer que ce contenu se rend au comité consultatif et que les parties sont présentes autour de la table et qu'elles comprennent ce qui se passe.

Si vous passiez en revue les 10 dernières années en regardant le taux de réussite des candidats qui faisaient pour la première fois l'examen Sceau rouge, vous verriez que les résultats sont au mieux catastrophiques. Lorsque je constate que nous utilisons le même système même s'il accorde la note de passage au premier essai à peut-être la moitié des candidats et qu'entre-temps, ils sont tous...

Je trouve ahurissant que des candidats qui ont terminé tous leurs cours techniques à l'école des métiers — ils ont obtenu la note de passage et ils ont fait toutes leurs heures — et qui n'ont plus qu'à franchir cette étape finale ratent l'examen. C'est complètement absurde parce que ces personnes possèdent pourtant déjà les connaissances et les capacités voulues pour réussir.

Il y a certainement une faille. Il faut mettre tout le monde au même diapason et dire que cette situation n'est plus acceptable. S'il faut lever la barre partout, il faut le faire aussi là-dessus. Il faut viser des taux de réussite de 70 %, de 80 % et de 90 % parce que techniquement, les candidats ont appris leur métier. Ils ont rempli les exigences. Ils attendent de passer ce dernier examen, et ils ne réussissent pas. C'est insensé.

Voilà pourquoi les représentants des divers métiers doivent être invités à la table et que le CCDA doit être impliqué. Il faut harmoniser toutes les provinces. Il faut comprendre le fonctionnement du système pour savoir comment faire augmenter le taux de succès. Voilà ce que nous devons faire.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Saini.

[*Français*]

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie encore les deux témoins d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Tout à l'heure, je parlais des risques liés à l'abaissement des normes. Je vais poursuivre en parlant de certaines réserves ou de certaines craintes qui ont été exprimées ici, notamment par des témoins du Québec. Ils disaient qu'en essayant d'harmoniser les choses, il y aurait peut-être un risque de double emploi. Je m'explique.

On le sait et on l'a mentionné: les provinces n'ont pas toutes les mêmes règles. On peut penser aux normes de qualité et de sécurité, évidemment, aux conditions de travail et aux assurances, par exemple. Bref, ce ne serait pas simple. Il y aurait peut-être des doublons. Au Québec, nous avons un modèle unique. Il y a la CCQ, soit la Commission de la construction du Québec, Québec emploi, des organismes sectoriels, et ainsi de suite. Tout ce monde-là travaille ensemble.

Monsieur Swick, monsieur Herntier, est-ce que vous craignez que ce projet de loi fasse double emploi avec ce qui existe déjà? On sait aussi qu'il y a déjà des ententes entre certaines provinces. Donc, est-ce qu'il y a un risque de double emploi?

[*Traduction*]

Chris Swick: Dans certains cas, il pourrait y avoir des dédoublements, mais le système actuel est brisé. Il n'y a pas de dédoublements, car il n'y a pas de mécanisme qui permet, par exemple, de placer des apprentis dans une autre province adéquatement avec le cours qu'ils ont suivi à l'école des métiers chez eux, ou même de reconnaître leurs heures de formation.

Il faut retourner à la base. S'il y a des dédoublements, nous pouvons — par l'entremise du Comité et du projet de loi — apporter les modifications nécessaires pour éliminer les doublons ou dégager les aspects où les provinces sont alignées. Si nous ne nous faisons pas le nécessaire pour repérer les doublons... Il faut nous atteler à la tâche. Il faut demander au comité consultatif de débusquer les dédoublements.

S'il y en a, éliminons-les. Nous n'avons pas besoin de paperasse supplémentaire. Tout doit s'imbriquer parfaitement. Il faut tout harmoniser. Une fois cette première étape franchie, nous pourrons nous adresser aux autorités et régler certaines choses au cas par cas afin d'éliminer les dédoublements, lorsque cela est approprié.

Merci.

[*Français*]

Le président: Il vous reste 10 secondes, madame Larouche.

Andréanne Larouche: Avez-vous quelque chose à ajouter en quelques secondes, monsieur Herntier, à propos du risque de double emploi?

[*Traduction*]

Warren Herntier: Je suis d'accord avec M. Swick pour dire que le comité consultatif devrait mener un examen exhaustif pour recenser les dédoublements. Des formateurs des écoles de métiers, qui dispensent la matière en question quotidiennement, devraient se joindre au comité consultatif.

Le président: Merci, madame Larouche.

Merci aux témoins de leur présence aujourd'hui et de leurs observations fort pertinentes sur l'état actuel des choses.

Ai-je raison, monsieur Reynolds, de pointer du doigt la certification Sceau rouge pour les apprentis et les obstacles qui perdurent en raison de l'apathie des gouvernements? Merci. Vos témoignages étaient limpides, concrets et ancrés dans la réalité.

Merci à vous deux.

Nous avons une question d'ordre administratif à régler, car nous n'avons pas de deuxième groupe de témoins aujourd'hui. Je crois qu'il y avait un consensus sur les instructions pour la rédaction d'un rapport. Les analystes ont demandé une date butoir à laquelle nous arrêterons d'accepter les mémoires pour notre étude.

Les députés sont-ils d'accord pour que cette date soit aujourd'hui? Je crois comprendre qu'il y a consensus.

Un député: Pourrait-on la fixer à demain?

Le président: Je laisse cette décision au Comité.

● (1210)

Garnett Genuis: Monsieur le président, ce serait du pareil au même si la date était fixée à la fin de la journée demain. Ceux qui entendent parler de l'étude pour la première fois auront la possibilité de soumettre leur mémoire ou ceux qui...

Le président: Je constate qu'il y a consensus pour la fin de la journée demain. Le Comité est-il d'accord?

Des députés: D'accord.

Le président: Sur ce, la prochaine réunion se tiendra le mardi 27 octobre. Nous commencerons notre étude sur l'inflation du prix des aliments et le Programme national d'alimentation scolaire.

Oui.

Garnett Genuis: La liste des témoins pour ces études a-t-elle été distribuée? Pourrions-nous voir la liste de tous les témoins qui ont été proposés?

Merci.

Le président: La liste vous sera transmise.

Merci encore aux témoins. Merci également aux membres du Comité.

Le Comité souhaite-t-il que je lève la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca